LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°170 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».





En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 14 juillet 2019, au moins 532 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

SIGLES ET ABREVIATIONS	
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES	AUX DROITS DE
L'HOMME	5
I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE	5
I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS	5
I.1.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES	5
I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET /OU PORTEES DISPARUES	6
I.3.DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE	6
I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS	6
I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	7
II. FAITS SECURITAIRES	8
III. CONCLUSION	11

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

CNL : Congrès National pour la Liberté

DPAE : Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage

ETRAC :Entreprise des Travaux de Construction

FNL : Front National de Libération

FRODEBU: Front pour la Démocratie au Burundi

OPC : Officier de Police Chef

PNB : Police National du Burundi

RANAC : Rassemblement National pour le Changement

SNR :Service National de Renseignement

VBG : Violences Basées sur le Genre

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 7 personnes tuées dont 2 retrouvées cadavres, 1 enlevée, 1 torturée, 3 victimes de VBG et 5 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes identifiées, figure 1 femme et 1 mineur tués.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tueries, d'enlèvement, de VBG, de tortures et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS

Deux membres du parti CNL tués en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 11 juillet 2019, vers 11 heures, sur la colline village II Busongo, zone et commune Gihanga, province Bubanza, Rénovat Bizimana alias Bizi et Hypolite Ndayisaba, tous membres du parti CNL, ont été tués par OPC1 Prosper Manirampa, commissaire provincial de police de Bubanza avec ses policiers. Selon des sources sur places, Rénovat Bizimana a été arrêté par des policiers sur la colline Mutara, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural tandis que Hypolite a été arrêté au quartier Ruyigi, zone Kinama, Bujumbura Mairie. Pierre Nkurikiye, porte-parole de la PNB a annoncé que les victimes étaient accusées d'avoir attaqué une position de police sur la colline Mutara, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural en date du 19 mars 2019. Cependant, le Commissaire provincial de police à Bubanza a dit que ces victimes étaient des voleurs et détenaient illégalement des armes à feu. Selon les mêmes sources, ces victimes étaient ligotées et amenées sur la colline village II Busongo à bord d'un véhicule bleu de type TI appartenant à Benjamin, De corps de police du commissariat de Gihanga. Ces victimes ont été fusillées publiquement par ce commissaire provincial.

I.1.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Bukinanyana, province Cibitoke

En date du 12 juillet 2019, le matin, sur la colline Nyagumba, zone Masango, commune Bukinanyana, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé, près de la rivière Nabihere, à l'intérieur de la forêt de Kibira. Selon des sources sur place, le corps a été vu par des femmes qui cherchaient du bois de chauffage et avait été criblé de deux balles, à la tête et à la poitrine. Elles ont tout de suite alerté l'une des positions militaires les plus proches et les militaires de ladite position ont déclaré que les auteurs de ce crime ont utilisé un pistolet. L'enterrement de la victime a eu lieu le même jour, vers 14 heures, sur l'ordre du chef de ladite position et le chef de colline.

Un corps sans vie retrouvé en commune Muhuta, province Rumonge

En date du 8 juillet 2019, le matin, sur la colline Mubone, zone Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, un corps sans vie d'un homme nommé Sibomana de la colline Gakuyo de la même commune a été retrouvé. Selon des sources sur place, la victime a été tuée par des gens non identifiés.

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET /OU PORTEES DISPARUES

Un membre du parti CNL enlevé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 9 juillet 2019, au pont de la rivière Rusizi, sur la colline Kinyinya III, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Egide Mpawenimana, membre du parti CNL, fils de Daniel Ndayikengurukiye et Générose Mbonimpa, âgé de 31 ans, travailleur à la société ETRAC, résidant en zone Gatumba de ladite commune, natif de la commune Isare, de ladite province, a été arrêté par Joe Dassin Nkezabahizi, responsable du SNR en commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, le véhicule qui a transporté la victime a pris la direction route Gatumba-Bujumbura. Selon les mêmes sources, en date du 10 juillet 2019, un membre de sa famille est allé le chercher au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura, tout près de la cathédrale Regina Mundi mais on lui a répondu que la victime n'était pas là.

1.3.DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE

Un membre du parti RANAC torturé en commune Buraza, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 juillet 2019 indique qu'en date du 5 juillet 2019, sur la colline Ndava, commune Buraza, province Gitega, le représentant communal du parti RANAC, Ferdinand Bizindavyi, a été battu par le chef des Imbonerakure surnommé Nyangoma. Selon des sources sur place, un Imbonerakure du nom de Cyriaque Ngenzebuhoro avait tendu un piège à Ferdinand en lui disant qu'il voulait lui montrer des nouveaux membres du parti RANAC et il l'a emmené voir Nyangoma qui l'a alors battu.

I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS

Trois personnes arrêtées en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 11 juillet 2019, sur la colline village II Busongo, zone et commune Gihanga, province Bubanza, un vieil homme, son frère et un voisin du nom de Masabo, ont été arrêtés par des policiers et détenus au cachot de police de Gihanga. Selon des sources sur place, ces trois hommes ont été arrêtés alors qu'ils réclamaient le corps du fils¹ de ce vieil homme, Hypolite Ndayisaba tué publiquement avec un autre membre du parti CNL par OPC1 Prosper Manirampa, commissaire provincial de police de Bubanza avec ses policiers.

Deux personnes arrêtées en commune Kinyinya, province Ruyigi

En date du 11 juillet 2019, vers 12 heures, sur la colline Nyakibere, commune Kinyinya, province Ruyigi, Claude Miburo et Edouard Bizimana, tous originaires de la commune Gitega ont été arrêtés par des policiers de la commune Kinyinya, province Ruyigi. Selon des sources sur place,

¹ Cette personne tuée est parmi les deux membres du parti CNL tués en commune Gihanga, province Bubanza rapportés cihaut.

elles étaient accusées de collaborer avec des bandes armées. Selon les mêmes sources, ces deux victimes ont été détenues au cachot du commissariat communal de Kinyinya.

I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fille d'un membre du parti CNL violée en commune Ntega, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 juillet 2019 indique qu'en date du 4 juillet 2019, sur la sous colline Kiramata, colline Monge, commune Ntega, province Kirundo, E. A., âgée de 14 ans, élève, a été violée par un Imbonerakure, Jean Bosco Ndayisenga. Selon des sources sur place, depuis le 1^{er} juillet 2019, la victime qui avait été enlevée et enfermée dans une maison appartenant à cet Imbonerakure, a été retrouvée par sa famille. Selon des sources sur place, Ndayisenga avait menacé Damien Sindakira, père de la victime, membre du parti CNL que les Imbonerakure de cette colline se sont engagés d'engrosser toutes les filles des opposants comme leur chanson le cantonne « Tera inda abakeba bavyare imbonerakure ». Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'Hôpital pour des soins médicaux. A cause des menaces perpétrées par des Imbonerakure à l'encontre des familles des membres du parti CNL ayant des filles, plus de 6 filles de ces membres dudit parti ont fui la commune et sont allées s'installer ailleurs.

Une personne violée en commune Bukeye, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 juillet 2019 indique qu'en date du 6 juillet 2019, sur la colline Kiziguro, commune Bukeye, province Muramvya, Eliane Manirambona, âgée de 20 ans, élève, a été violée par Michel Nduwimana, cultivateur et marié. Selon des sources sur place, la victime a passé toute la nuit dans la maison conjugale de l'auteur qui a pris le large après avoir commis ce crime.

Une fille malade mentale violée en commune Bweru, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 juillet 2019 indique qu'en date du 10 juin 2019, sur colline Ruvyagira, commune Bweru, province Ruyigi, le chef de cette colline, Frédéric Mvuyekure a violé P., fille âgée d'environ 25 ans, malade mentale, habitant chez le présumé auteur. Selon des sources sur place, ce dernier a profité de l'absence de son épouse pour prendre par force cette victime. Selon les mêmes sources, le corps de la victime présentait du sang et marchait péniblement les jambes écartées. La famille de la victime a tenté de porter plainte mais des jeunes Imbonerakure l'ont intimidée et ont réglé cette affaire à l'amiable en exigeant à ce présumé auteur de dédommager la famille et celle-ci a reçu une somme de 200 000 fbu.

II. FAITS SECURITAIRES

Un corps sans vie retrouvé en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 8 juillet 2019, sur la colline Rweza, commune Gisozi, province Mwaro, un corps sans vie de Butoyi, âgé de 3 ans, fils de Bwayaye, malade mentale et de père inconnu, a été retrouvé dans la rivière Kayokwe. Selon des sources sur place, deux enfants jumeaux Bukuru et Butoyi avaient accompagné leur mère, Bwayaye pour puiser de l'eau dans la rivière et sa maman est retournée à la maison avec un seul enfant, Bukuru et on lui a demandé où se trouvait Butoyi. Cette mère a cherché l'autre partout mais en vain. Selon les mêmes sources, vers 16 heures, le corps sans vie a été retrouvé dans cette rivière Kayokwe. La police a commencé à faire des enquêtes.

Une personne tuée en commune Muhanga, province Kayanza

En date du 14 juillet 2019, vers 20 heures, sur la colline Rugamba, zone et commune Muhanga, province Kayanza, une femme nommée Mutungwa a été tabassée jusqu'à rendre son âme par ses voisins, Yohakimu et son épouse Spès. Selon des sources sur place, les présumés auteurs l'accusaient de ne pas rembourser une somme de 2000 fbu qu'elle leur devait. Les présumés auteurs ont été arrêtés cette même nuit et conduits au poste de police de Muhanga.

Un corps sans vie retrouvé en commune Bisoro, province Mwaro

En date du 11 juillet 2019, vers 18 heures, sur la colline Kivoga, Zone Rorero, commune Bisoro, un corps sans vie de Damas Gahungu, âgé de 56 ans, a été retrouvé près du chemin menant chez lui. Selon des sources sur place, la victime avait quitté la maison vers 13 heures et était allée au moulin avec 5 kg de maïs. Selon les mêmes sources, le corps de la victime ne présentait pas de traces pouvant montrer des violences subies par la victime avant sa mort. En outre, en retournant à la maison, elle est passée au cabaret de vin de banane et la victime est retrouvée morte à 2 kilomètres de ce cabaret. La population de la localité a pensé qu'il aurait bu du poison au cabaret.

Attaque armée en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 11 juillet 2019, vers 2 heures du matin, sur la colline Rugenge, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, des hommes armés de fusils ont attaqué un domicile d'Amini, chauffeur de la DPAE Bubanza, habitant de la même colline. Selon des sources sur place, ces hommes armés ont tiré plusieurs balles sur la maison de ce chauffeur et cultivateur de riz et celui-ci a fui en passant par la fenêtre. Selon les mêmes sources, lesdits hommes armés ont emporté des sacs de riz et sont partis sans être inquiétés alors que les faits se sont passés à environ 100 mètres du commissariat communal de la police de Mpanda.

Des intimidations contre des partis politiques de l'opposition et des confessions religieuses en commune et province Cankuzo

En date du 10 juillet 2019, au chef-lieu de la commune et province Cankuzo, le Gouverneur de cette province, Désiré Njiji, a menacé des partis politiques de l'opposition dont le CNL, le FRODEBU, FRODEBU Nyakuri et FNL d'arrêter et détenir leurs membres qui organiseront des activités dans les communes et collines de cette province. Selon des sources sur place, le Gouverneur de la province a organisé une réunion dans la salle de l'hôtel AGORA à laquelle ont participé des représentants provinciaux et communaux des partis politiques, des confessions religieuses, des membres de la société civile progouvernementale et des chefs de services pour leur présenter la situation sécuritaire et le calendrier électoral ainsi que certaines modifications du nouveau code électoral. Cette autorité a mis également en garde les confessions religieuses de ne plus faire des commentaires lors des homélies sur la situation politique du pays, de se limiter uniquement sur le contenu de la bible et laisser la politique aux politiciens.

Interdiction aux membres du parti CNL de tenir des réunions en commune Muhanga, province Kayanza

En date du 14 juillet 2019, sur la colline, zone et commune Muhanga, province Kayanza, une réunion des représentants collinaires du parti CNL a été perturbée par l'administrateur communal, Lambert, le représentant du parti CNDD-FDD, Jonathan Ntahomvukiye et les Imbonerakure. Selon des sources sur place, cette réunion qui a été présidée par Gordien, représentant communal du parti CNL dans une permanence dudit parti souillée d'excréments humains par des inconnus dans la nuit du 13 au 14 juillet 2019, a été suspendue par cet administrateur communal accompagné des Imbonerakure en accusant les membres du parti CNL d'avoir fermé la permanence lors de la tenue de ladite réunion. Selon les mêmes sources, des membres du parti CNL sont malmenés aussi dans les autres communes de la province Kayanza. Par exemple, en commune Kabarore, depuis deux semaines, des membres dudit parti ont demandé de tenir une réunion mais ils en ont été interdits par l'administrateur communal, Victor Ntakirutimana.

Interdiction d'ouvrir une permanence du parti CNL en commune et province Muyinga

En date du 8 juillet 2019, en commune et province Muyinga, l'Administrateur communal de Muyinga, Philippe Nkeramihigo a refusé aux membres du parti CNL d'ouvrir leur permanence provinciale. Selon des sources sur place, depuis que le parti CNL a été agréé en février 2019, Frédéric Ntahondereye, responsable provincial du parti CNL a maintes fois sollicité la permission d'ouvrir une permanence provinciale mais l'administrateur communal de Muyinga lui a dit qu'aussi longtemps qu'il est administrateur communal de Muyinga, il n'acceptera jamais ce parti exercer ses activités dans sa commune. Selon les mêmes sources, cette autorité a intimé l'ordre aux propriétaires des maisons louées comme permanence du parti CNL sur la colline

Mukoni de rembourser maison par ledit parti.	tout l'argent qui	avait été donné	comme avance p	our location de leur

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvement, de VBG, de tortures et d'arrestations arbitraires ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

Des intimidations dirigées contre des membres des partis politiques de l'opposition surtout ceux du parti CNL ont été observées dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.